

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 28 février 2023

Référence
2023_018

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur les travaux de rénovation de l'église

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FINET Hélène (pouvoir à Mme Catherine BONY), M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Absent excusé :

Date de la convocation
21 janvier 2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date d'affichage
07 mars 2023

Objet de la délibération : Délibération sur les travaux de rénovation de l'église

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

M. le Maire présente le diagnostic réalisé par Idéum partners.

Il présente également le programme de financement prévisionnel ci-dessous :

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le : 07 mars 2023

Et

Publication ou notification du : 07 mars 2023

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Installation du chantier	45 000€	Conseil départemental – FIC 2023	40 %	103 400 €
Travaux de couverture, zinguerie	65 000 €			
Travaux de maçonnerie	55 000 €	Subvention Conseil Régional	40 %	103 400 €
Travaux de charpente	70 000 €			
<i>Imprévus et inflation 10%</i>	<i>23 500€</i>			
		Autofinancement (dont mécénat avec la fondation du patrimoine)	20 %	51 700 €
TOTAL	258 500 €	TOTAL	100 %	258 500 €

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le

ID : 063-216302570-20230228-2023_018-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE la réalisation des travaux pour un montant de 258 500 € HT
- VALIDE le plan de financement
- AUTORISE le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès du conseil départemental et du conseil régional
- AUTORISE le Maire à effectuer les démarches auprès de la fondation du patrimoine dans le cadre de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER